

Date de dépôt: 2 mai 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F, en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Rapport de M. Hugues Hiltpold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux du Grand Conseil a examiné le projet de loi 9804 lors de ses séances des 11, 25 avril et 2 mai 2006 sous l'admirable présidence de M^{me} Morgane Gauthier.

Ont pris part aux travaux de la commission : M. Dominik Meyer, chef du service des constructions universitaires et hospitalières du Département des constructions et des technologies de l'information (ci-après DCTI), M^{me} Barbara Luginbühl, M. Romano Guarisco et M. Michaël Bloch, représentants des hôpitaux universitaires de Genève (ci-après HUG) du Département de l'économie et de la santé (ci-après DES), M. le professeur Dominique Belli, chef du département de pédiatrie des HUG, M. Serge Vuarraz et M. Antoine Girasoli, architectes.

Le procès-verbal de la séance ont été tenu par M^{me} Eliane Monin et M. Grégoire Mégevand à qui vont nos remerciements.

I. Préambule

Le projet présenté dans le présent projet de loi prévoit l'étude de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant et les futurs travaux concernant l'adaptation des locaux libérés par la construction du bâtiment socle (lois 7613 et 8709).

II. Présentation du projet

Historique et évolution des besoins

Le projet de loi 9804 fait suite à trois lois concernant le même objet, soit la loi 7613 (extension de l'Hôpital des enfants et construction d'un nouveau bloc opératoire, mis en service en juin 2005), la loi 7614 (plateau médico-technique de radiologie pour l'aile sud, mis en service en 2003) et plus récemment la loi 8709 (construction regroupant les activités médico-administratives et d'enseignement, mis en service en avril 2005).

La rénovation partielle du bâtiment de l'hôpital des enfants existant se justifie par le fait qu'un montant de 5 300 000 F prévu dans la loi 7613 n'a pas été utilisé pour rénover la surface de la polyclinique, et cela en même temps que la construction des deux bâtiments, bloc opératoire et bâtiment haut.

En 1997, quand le projet de loi 7613 a été étudié, il y avait de forts risques de modification de la pédiatrie ambulatoire puisqu'elle devait se faire en 2003 et 2004. Par la suite il est apparu assez rapidement qu'il y avait un conflit entre la valeur patrimoniale du patrimoine existant reconnu par la Commission des monuments, du patrimoine et des sites (ci-après CMNS). Les études mentionnent également que le coût d'une démolition / construction était estimé entre 120 et 150 millions de F, que ne permettait pas la capacité financière actuelle de l'Etat. De plus, les projets prioritaires prévus par les HUG étaient la construction de la 3^e étape de la maternité et le nouveau bâtiment des lits (ci-après BDL2).

Des difficultés fonctionnelles liées à l'exploitation du bâtiment de l'Hôpital des enfants sont apparues rapidement, à savoir des chambres trop petites, des locaux peu adaptés à des patients qui nécessitent un isolement, pas de structure qui permette d'héberger les parents et d'accompagner leurs enfants, une inadéquation dans l'organisation des soins, des bureaux du personnel infirmier dans les couloirs, des ascenseurs sous-dimensionnés par rapport aux nouveaux lits et surtout une impossibilité de démolir sans transférer les activités sur un autre site.

Une rénovation partielle répondait ainsi à la prise en charge correcte des patients et permettait surtout de pallier la difficulté liée au fait que l'achèvement de la 3^e étape était renvoyé à un avenir trop lointain. Il a donc été décidé de rénover les surfaces libérées suite à la mise en exploitation du bâtiment socle et du bâtiment haut et de procéder à une réorganisation partielle des activités dans l'attente d'une rénovation lourde à l'horizon à déterminer (2015-2020).

Des travaux urgents étaient alors prévus à hauteur de 15 800 000 F, soit pour rénover la polyclinique, pour améliorer l'accueil des patients et leur prise en charge, pour pouvoir augmenter les consultations, séparer les secteurs de chirurgie et de médecine ambulatoire, améliorer les surfaces d'accueil et d'admission, créer des espaces de travail conformes pour le personnel infirmier. Pour la pédopsychiatrie, il s'agit d'agencer des espaces afin de respecter la sphère privée, réduire la promiscuité créée par une surface trop restreinte entre les locaux, offrir des espaces pour des entretiens confidentiels dans le domaine de la psychiatrie, regrouper les unités psychosociales pour les mettre à l'écart des unités organiques, maintenir l'autonomie des patients et leur donner des structure adéquates pour leur séjour hospitalisé.

Programme des locaux

Le programme se compose de la polyclinique de l'hôpital des enfants (ailes nord et est, niveau zéro), la polyclinique d'onco-ématologie (aile ouest, niveau zéro) et de la pédopsychiatrie (aile nord, niveau 1). Ce programme représente une surface brute d'environ 3208 m².

Coût des travaux et mode de financement

En ce qui concerne le coût des travaux et le mode de financement, le montant qui est proposé pour l'étude de la troisième étape partielle de l'hôpital des enfants est basé sur une estimation du coût probable des travaux de 15 800 000 F, y compris des équipements mobiles médicaux et de mobilier, mais non compris le renchérissement et les divers imprévus.

La répartition du financement de 15 800 000 F a été prévue de la manière suivante : 2 750 000 F sur le budget d'entretien des HUG, 5 280 000 F sur le crédit d'investissement non utilisé de la loi 7613 qui concernait le bâtiment socle existant et 7 770 000 F sur le nouveau crédit d'investissement qui fera l'objet d'un projet de loi ad hoc en temps voulu.

Délais

Sous réserve des autorisations de construire et du vote du crédit par le Grand Conseil, le chantier peut être ouvert à mi-2008 et la remise des surfaces transformées par étapes d'ici 2011.

III. Visite sur place

Les commissaires ont visité l'hôpital des enfants, sous la direction du professeur Belli. Ils ont visité les différents services de la pédiatrie, soit la radiologie, les urgences, le bloc opératoire, le 5^e étage accueillant les tâches administratives et l'ancien bâtiment des urgences.

Il a été expliqué aux commissaires que l'ancien bâtiment des urgences, qui fait l'objet du projet de loi, accueillera la future salle d'attente pour les patients de chirurgie, l'agrandissement de la cafétéria, la policlinique de chirurgie et la policlinique d'orthopédie.

Le professeur Belli précise encore aux commissaires que l'ancien bloc opératoire, dont la surface libérée avoisine environ 800 m², devrait permettre de créer l'unité de pédopsychiatrie.

IV. Discussions au sein de la commission

Il a été confirmé à un commissaire qui s'interrogeait sur le non-bouclement de la loi 7613 initiale que, dans la mesure où il s'agissait géographiquement du même type de programme (à la différence près que certains travaux n'ont pas été réalisés), un projet de loi de bouclement ne s'avérerait pas nécessaire ; en revanche le décompte final des travaux sera présenté et porté en déduction du montant à prévoir pour le crédit d'investissement à venir.

Certains commissaires, relevant qu'une démolition complète des bâtiments existants et une reconstruction à neuf d'un nouveau bâtiment avaient été écartées notamment pour des raisons patrimoniales, ont souhaité savoir si les besoins de l'hôpital des enfants étaient pleinement satisfaits par ce projet de transformation. Il a été répondu que les surfaces mises à disposition en fin de chantier (2000 m²) correspondent à la demande initiale des occupants jusqu'à horizon 2015-2020. A préciser également que le coût d'un bâtiment neuf est estimé entre 120 000 000 F et 150 000 000 F et ne correspond ni aux priorités des HUG ni à la capacité financière actuelle de l'Etat.

Des précisions quant à l'évolution des besoins ont été apportées par l'administration, à savoir que le nombre de consultations annuelles actuel de 25 000 est en constante augmentation (100% en 10 ans) et qu'une augmentation similaire aura vraisemblablement lieu ces 10 ou 15 prochaines années.

V. Conclusion

Après examen du projet de loi en détail, la visite sur place de l'Hôpital des enfants actuel, l'ensemble de la commission est arrivé à la conclusion que la nécessité du bâtiment proposé n'est pas remise en cause et que le choix d'une transformation plutôt qu'un bâtiment neuf se justifiait tant par les priorités des HUG que par la capacité financière actuelle de l'Etat.

VI.1. Vote : entrée en matière

La présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 9804 :

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité par **11 pour** (1 MCG, 1 UDC, 1 L, 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 2 S)*

2. Vote : article par article

Art. 1 à 6

La présidente met aux voix les articles 1 à 6 du projet de loi 9804 :

*Les articles 1 à 6 sont acceptés à l'unanimité **11 pour** (1 MCG, 1 UDC, 1 L, 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 2 S)*

3. Vote : ensemble

La présidente met aux voix le projet de loi 9804 dans son ensemble.

*Le projet de loi est accepté à l'unanimité par **11 pour** (1 MCG, 1 UDC, 1 L, 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 2 S)*

Au vu de ce qui précède, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter ce projet de loi.

Annexes

1. *Préavis technique*
2. *Planification des charges financières (amortissement et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
3. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
4. *Plan de situation de l'Hôpital cantonal*
5. *Plan de situation du secteur hôpital des enfants, maternité*
6. *Programme des locaux*
7. *Localisation des surfaces concernées*
8. *Statistique des activités de la pédiatrie*

Projet de loi (9804)

ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F, en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 1 493 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

- Frais d'étude	1 388 000 F
- TVA (7,6%)	105 000 F
- Renchérissement	<u>0 F</u>
- Total	1 493 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006, sous la rubrique 08.06.20.00.508 0 5250.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Administration des Finances de l'Etat

PRAVIS TECHNIQUE ¹¹³

fonctionnement boucllement
 investissement autre

rubrique n° 08.06.20.00 508 0 5250
(ancienne numérotation 86.20.00.508.52)

Le préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F, en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existants.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.01	0.03	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.01	0.03	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.01	0.03	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07

3. Financement

Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006. Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

4. Remarques

Le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a confirmé que la tranche 2006 de 500 000 F prévue pour le présent projet, serait inscrite dans le futur PB2006 bis.

L'exposé des motifs de ce crédit d'étude relatif à la troisième étape partielle de l'Hôpital des enfants énonce un coût probable des travaux de 15 800 000 F, TVA comprise, mais non compris les équipements mobiles médicaux, le mobilier, le renchérissement, les divers et imprévus.

Selon l'exposé des motifs, le financement des travaux de la troisième étape partielle de l'Hôpital des enfants devrait être assuré en partie par une part non utilisée (pour 5 280 000 F) du crédit d'investissement institué par la loi 7613. Le DCTI a précisé que le projet de loi de boucllement des lois 7613 et 8508 expliquera la situation du "non dépensé" (lié aux travaux prévus mais non réalisés de la loi 7613) et du "renchérissement effectif".

Marc Brunazzi

Eve Vaissade

Genève, le 31 janvier 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 10 janvier 2006. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 1^{er} février 2006

Signature du responsable financier :

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'493'000 F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Projet présenté par le DCTI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33]	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Intérêts (report tableau)	0	0	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924
Amortissements (report tableau)	0	0	10'000	22'000	29'860	29'860	29'860	29'860
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Remarques :	-	-	-	-	-	-	-	-

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'493'000 F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Projet présenté par le DCTI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	500'000	600'000	393'000	0	0	0	0	1'493'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	500'000	600'000	393'000	0	0	0	0	1'493'000
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	500'000	600'000	393'000	0	0	0	0	1'493'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Intérêts	14'375	3'1625	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924
Amortissements	0	0	10'000	22'000	29'860	29'860	29'860	29'860
		2.875%						

Signature du responsable financier :

Date :

ANNEXE 4

PLAN DE SITUATION DE L'HOPITAL CANTONAL

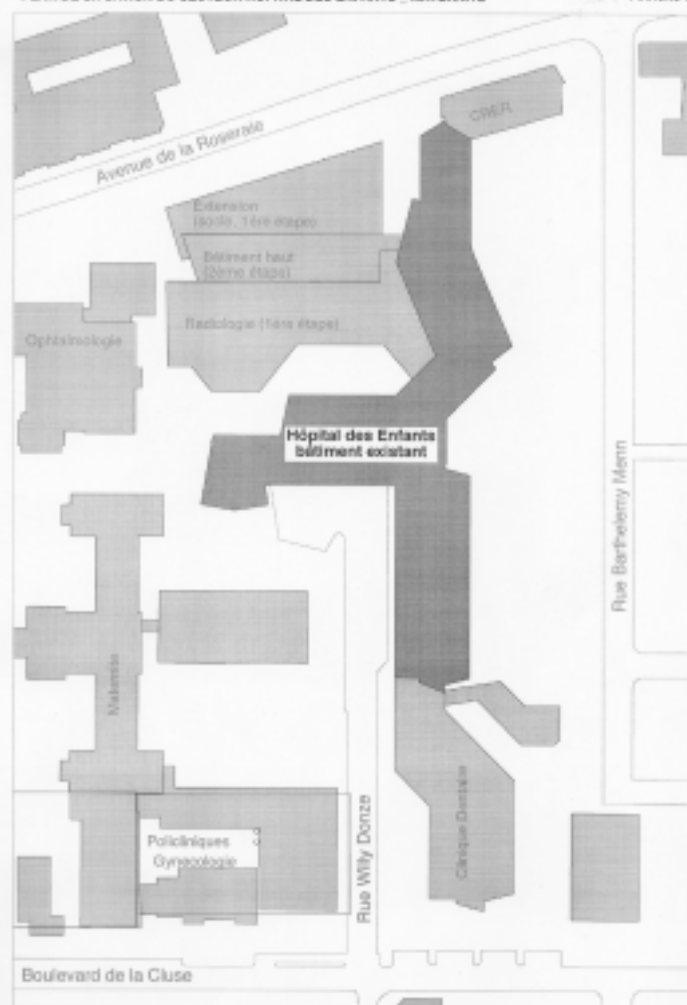
Annexe 1



Septembre 2005

PLAN DE SITUATION DU SECTEUR HOPITAL DES ENFANTS - MATERNITE

Annexe 2



Septembre 2005

ANNEXE 6

PROGRAMME DES LOCAUX

Policlinique (niveau 0)

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Salle de traitement : chambre à 3 lits	1	25	25
2- Sanitaires par salle de traitement	1	3	3
3- Labo d'investigations fonctionnelles	1	15	15
4- Salle de plâtre (chirurgie)	1	60	60
5- Pharmacie, préparation	1	12	12
6- Box de consultations	5	20	100
	9	13	117
7- Consultations pluridisciplinaires	3	25	75
8- Salle de pansements	1	21	21
9- Salle petite intervention (chirurgie)	1	9	9
10- Unité métabolique	1	31	31
11- Local des fonctions pulmonaires	1	21	21
12- Tests d'effort	1	32	32
13- Douche	1	5	5
14- Tisanerie	1	6	6
15- Espace d'attente pédiatrie	1	70	70
16- Espace d'attente chirurgie ambulatoire	1	46	46
17- Sanitaires parents	2	3	6
18- Sanitaires personnel	1	5	5
19- Bureau des infirmières	1	15	15
20- Bureau de l'infirmière RU	1	13	13
21- Bureau des médecins	1	12	12
22- Secrétariat (consultations orthopédiques)	1	21	21
23- Secrétariat médical policlinique	1	10	10
24- Loge d'accueil	1	20	20
25- Enregistrement policlinique	1	15	15
26- Téléphonistes, rendez-vous	2	20	20
27- Local vidoir, nettoyage	2	8	16
28- Enregistrement poli-médecine	1	59	59
			860

Policlinique d'onco-hématologie (niveau 0)

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total	
1- Chambres à 1 lit (hospitalisations)	8	14	112	
2- Sas	4	8	32	
3- WC attenants aux chambres	5	2	10	
4- Isolette	1	26	26	
5- Sanitaires de l'isolette	1	4	4	
6- Local de consultations	6	14	84	*
7- Salle de soins	1	14	14	
	1	25	25	
8- Salle de traitement (commune avec ambulatoire)	1	19	19	*
9- Salle de jeux	1	24	24	*
	1	18	18	
10- Séjour, attente parents	1	11	11	*
11- Entretien médecins/parents	1	11	11	
12- Cuisine enfants / 13- Tisanerie	1	17	17	*
14- Poste central infirmières	1	29	29	*
15- Bureau infirmières	1	9	9	*
16- Bureau de l'infirmière RU	1	11	11	*
17- Bureau des assistants	1	11	11	*
18- Local de consultation et de transmission	1	11	11	*
19- Bureau chefs de clinique	1	22	22	*
20- Salle de colloques et de transmission	1	30	30	
21- Local de matériel encombrant	1	9	9	*
22- Local vidoir, nettoyage	1	8	8	*
	1	14	14	
23- WC personnel	1	9	9	*
25- Cuisine existante	1	5	5	
			575	

*Locaux concernés par l'étude préliminaire et les travaux urgents.

Unité de pédopsychiatrie (niveau 1)

Psycho-sociale

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Chambre à 2 lits, douche-WC	4	22	88
2- Chambre à 1 lit, douche-WC	1	24	24
3- Local stockage aliments, boissons	1	8	8
4- Salle à manger	1	30	30
5- Séjour, salon TV	1	21	21
6- Laverie (commune avec pédopsychiatrie)	1	16	16
7- Atelier d'ergothérapie (commun avec pédopsych.)	1	34	34
8- Salle de bains	1	8	8
9- Local entretien médecin/parents (commun avec pédopsychiatrie)	1	9	9
10- Local admission, attente parents (commun avec pédopsychiatrie)	1	22	22
11- Bureau des infirmières + pharmacie	1	25	25
12- Vidoir – dévaloir	1	10	10
13- WC patients	1	7	7
14- WC personnel	1	8	8
			310

Admission

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
A1 Chambre à 1 lit	2	21	42
A2 Salon – cuisine	1	32	32
A3 Bureau infirmière	1	14	14
			88

Pédopsychiatrie

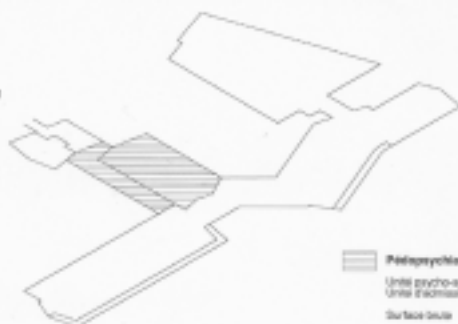
Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Chambre à 2 lits	1	26	26
	1	29	29
2- Chambre à 1 lit	1	19	19
3- Chambre d'isolement	2	21	42
4- Cuisine, salle à manger (commune avec pédopsychiatrie)	1	24	24
5- Salon, TV	1	19	19
6- Atelier thérapie	1	31	31
7- Bureau des infirmiers	1	21	21
8- Salle de bains patients	1	9	9
9- WC patients/personnel	1	8	8
10- Bureau médecins, internes	1	20	20
			248

Remarques : attente parents commune avec psycho-sociale (10)

LOCALISATION DES SURFACES CONCERNÉES

Annexe 4

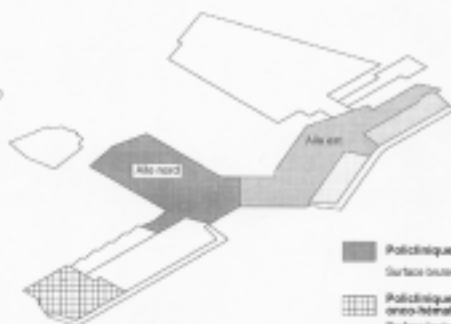
NIVEAU 1



Pédopsychiatrie
Unité psycho-sociale
Unité d'admission
Surface totale

Aile nord
m² 875

NIVEAU 0



Politinique
Surface totale

Politinique d'ortho-foniatryologie
Surface totale

Politinique
Surface totale totale
Surface totale travaux

Cafétéria
Surface totale totale

Physio, piscine
Surface totale totale

Aile nord
m² 896

Aile ouest
m² 457

Aile est
m² 887
m² 413

Aile est
m² 138

Aile est
m² 241

Classement principal des travaux	Classement principal des travaux		
	1	2	3
Pédopsychiatrie		●	
Politinique		●	
Politinique d'ortho-foniatryologie			●
Politinique			●
Cafétéria			●
Physio, piscine			●

Septembre 2005



DEPARTEMENT DE PEDIATRIE

Activités du département médical de Pédiatrie et évolution de la population pédiatrique dans le canton de Genève sur les 10 dernières années

Indicateurs d'hospitalisation du département de Pédiatrie

Source : Archimed et HugoStat

(patients hospitalisés, semi-hospitalisés et nouveaux-nés)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Patients*	5'582	5'768	6'271	6'587	6'921	7'690	8'597	8'845	8'776	9'327
Entrées nettes**	6'552	6'775	7'514	8'027	8'505	9'740	10'864	11'122	11'138	12'050
Jours hosp.	48'111	47'917	50'869	50'243	52'536	54'664	58'619	59'520	59'449	64'797
Durée séjour	5.4	5.2	4.8	4.4	*** 5.1	5.1	5.1	5.1	****4.8	4.6

* Patient hospitalisé 1 fois ou plus dans l'année

** Entrées nettes = entrées moins « sorties transfert »

*** Changement de la méthode de calcul (entrées semi-hosp. et hosp. ambulatoires ont été exclues)

évolution sur 10 ans 83.9%

Indicateurs ambulatoires du département de Pédiatrie

Source : Archimed et HugoStat

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Consultations spécialisées	42'296	42'913	44'979	48'768	53'299	51'991	54'206	55'931	58'569	59'957
Urgences	19202	17866	19269	20'154	21'667	23'328	24'215	24'725	26'325	25'209
Total	61'498	60'779	64'248	68'922	74'966	75'319	78'421	80'656	84'894	85'166

évolution sur 10 ans 38.5%

Evolution de la population pédiatrique (0-16 ans) dans le canton de Genève

Source : Office cantonal de la statistique

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
0-4 ans	23'436	23'236	22'984	22'719	22'931	23'089	22'960	23'118	23'307	23'527
5-9 ans	21'428	22'376	23'199	23'524	23'950	24'121	24'185	24'316	24'306	24'270
10-16 ans	28'088	27'965	28'066	28'411	29'431	30'417	31'612	32'897	33'814	34'477
Total	72'952	73'577	74'249	74'654	76'312	77'627	78'757	80'331	81'427	82'274

évolution sur 10 ans 12.8%

Naissances enregistrées aux HUG

Source : Archimed et HugoStat

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nouveaux-nés	2'462	2'593	2'544	2'635	3'091	3'376	3'327	3'435	3'432	3'983

progression 2003-2004 : 16.1%

évolution sur 10 ans 61.8%

Naissances enregistrées dans le canton de Genève

Source : Office cantonal de la statistique

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nouveaux-nés	4'629	4'855	4'614	4'453	4'596	4'833	4'612	4'727	4'480	4'902

progression 2003-2004 : 9.4%

évolution sur 10 ans 5.9%